

SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2019

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Sophie Boudier, Séverine Boudieu, Jean Douce, Brigitte Fayet, Hervé Poix, Jean Roux,

Absent: Alain Olgnon

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire.

A DEBATTRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : il n'y a pas de corrections apportées. Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

RESTAURANT L'ALAMBIC :

1°) **Administratif** : Mr le Maire annonce toutes les démarches qui ont été faites :

EPF/SMAF : l'Etablissement Foncier, par le biais d'une convention, a mis le bâtiment à notre disposition : nous pouvons donc y faire des travaux.

Assurance : Depuis début Janvier, AXA a ajouté ce bâtiment sur notre contrat d'assurance.

Loyer : Michelle Raye a dressé avec les loueurs l'état des lieux de l'appartement et du fonds de commerce,

Ensuite, il a été établie une convention précaire pour une durée d'un an entre la Commune de Mons (le bailleur) et la SARL Fanny et RENAN (le loueur) au prix de 600 € par mois, fonds de commerce et appartement. Mr le Maire lit une lettre des locataires demandant des remises de loyer, vu que les travaux de rénovation ne sont pas terminés et que le restaurant n'est pas encore ouvert.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'accorder aux loueurs 3 mois de loyer gratuit, février, mars, avril.

Antargaz : il a été établie deux conventions, l'une entre Antargaz, propriétaire de la cuve de gaz et la Commune de Mons, propriétaire du bâtiment et une autre entre Antargaz et la Sarl Fanny et Renan. Le gaz, commandé depuis début Janvier devrait finir par être livré

2°) **TRAVAUX** : Mr le Maire présente les devis suivants qui ont été demandés à la dernière réunion :

* Changement des portes et fenêtres simple vitrage par du double vitrage : deux entreprises ont répondu : L'Alliance Habitat et La Menuiserie Nouvelle. **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de retenir L'Alliance Habitat 03 pour la somme de 10 560,00 € HT et de faire tout changer en une seule fois.**

* Plomberie : **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de faire faire les travaux de plomberie à l'entreprise Pinel pour la somme de 1 977,90 € HT.**

* Électricité : **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de faire faire les travaux de mise en conformité à l'entreprise Soleclim et de lui demander un deuxième devis pour la pose d'une VMC dans la salle de bains, et de demander à ENEDIS d'intervenir pour augmenter la puissance du compteur EDF.**

* Hotte aspirante : Il en faudrait une deuxième au-dessus du four pâtissier que vont acheter Fanny et Renan. **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de demander à l'entreprise Hygiène Ventilation de revenir pour refaire un devis avec un moteur pour alimenter les deux hottes.**

* Terrasse : les travaux (arrachage des arbres et finition en sable de St Prix) ont été faits par l'entreprise Lisa, avec l'aide des employés communaux.

* Menuiserie : dans la réserve, il s'agit de faire poser une porte coupe-feu 1/2heure et d'y isoler le plafond avec des plaques BA 13 spéciales anti-feu, et dans la salle de restaurant de faire poser une porte coulissante pour cacher l'accès à l'étage. Un devis sera demandé à l'entreprise «La Menuiserie Nouvelle ».

* Divers petits travaux à l'intérieur : bouchage d'une porte, pose de grille d'aération, remplacement de carreaux de carrelage. Ils ont été faits par les employés communaux. Mr le Maire explique que la commune pourrait peut-être être aidée pour financer certains travaux. Pour voir cela, Michelle et lui ont rendez-vous avec Mr Marc Thore de la CCI du Puy-de-Dôme prochainement.

ADHESION AU FREDON : Mr le Maire explique que la Commune est sollicitée pour adhérer à cet organisme qui agit en faveur de la préservation et de la gestion du végétal. L'adhésion est de 90 € par an.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de ne pas adhérer au FREDON.

EMPLOYES COMMUNAUX : Mr le Maire explique que le Comité Médical du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, réuni le 25 Janvier, a octroyé à un agent, un congé de maladie d'un an, du 04/06/2018 au 03/06/2019. L'autorité territoriale, donc le Conseil Municipal, doit se prononcer sur cette décision. **APRÈS**

DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas contester la décision du Comité Médical.

ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE MOYENNE TENSION BEAUMONT/MONS : Mr le Maire rappelle le projet et indique que le Conseil doit se prononcer sur la pose d'une armoire HTA dans le chemin de ronde sous la butte, côté ouest. **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE ces travaux et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention entre Ennedis et la Commune de Mons.**

VOIE VERTE : Mr le Maire présente le projet de Voie Verte (la VL 70) qui va aller de Nevers à Palavas, et qui va traverser notre commune en suivant la rivière Allier. Cette voie empruntera des chemins ou routes et sera réservée aux vélos, et aux piétons. Ce projet et les travaux qui en découleront seront financés par la Région Auvergne, qui est maître d'ouvrage, le Département du Puy-de-Dôme, et les Communautés de communes traversées, dont la nôtre, Plaine Limagne. Le trajet n'est pas encore bien défini et il s'agit pour notre commune d'identifier des personnes ressources qui participeront à la réflexion. **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de faire passer le dossier à la Société de Pêche, à la Société de Chasse afin qu'ils proposent chacun un représentant, et de demander également à Didier CAUTIER, propriétaire concerné, riverain de la voie verte. Séverine propose également de demander à Guy Alcaïne qui était intéressé par le projet. Mr le Maire se chargera de contacter ces personnes.**

TRAVAUX DE VOIRIE 2019 : REFECTION DE LA RUE DU BREST ET DE L'ALLEE DES MURES

Monsieur le Maire présente le diaporama où apparaissent les 3 devis des entreprises COLA, EIFFAGE et EUROVIA. Il s'avère que chaque entreprise propose des travaux différents et qu'il est difficile de se prononcer.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- de demander un deuxième devis aux entreprises Eurovia et Eiffage en répondant sur les mêmes propositions de travaux faites par l'entreprise colas.
- de se baser sur le devis de l'entreprise colas pour élaborer le plan de financement.
- De demander une subvention au Conseil Départemental par l'intermédiaire du FIC (Fonds d'Investissement Communal)

- **D'écrire aux propriétaires riverains de ces rues pour les informer que s'ils souhaitent viabiliser leur terrain, il est préférable de passer les conduites avant l'été, date des travaux de goudronnage.**

LOTISSEMENT BERNARD QUIN : entrées et sorties des lots : Jean Roux avait soulevé à la dernière réunion une éventuelle dangerosité d'accès et de sorties sur la RD 55 des futures habitations. Le Conseil Départemental, contacté, est venu faire un comptage des véhicules et a fait part de ses observations dans un courrier que Mr le Maire a fait parvenir à chaque conseiller municipal. Il s'avère que la visibilité est bonne et que le nombre de véhicules ne justifie pas quelconque aménagement spécial. Néanmoins, **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de faire un courrier à Mr Bernard Quin pour le prévenir que la Commune de Mons imposera dans les permis de construire qu'elle délivrera, pour chaque parcelle donnant sur la RD 55, une entrée de véhicules retirée de la route de 4 m.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU BURON : Monsieur Jean Roux, délégué à ce syndicat, explique, comme cela a été invoqué lors de la dernière réunion du comité syndical, du 21/01/2019, qu'il est désormais possible au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Buron de poursuivre son activité d'entretien des fossés émissaires du Buron puisque cette activité n'est pas de la compétence dite « GEMAPI » allouée aux communautés de communes. Il ajoute qu'en restant groupé, d'une part le syndicat obtient des prix de travaux (curage, et débroussaillage) plus intéressants et que d'autre part, il assurera une continuité d'entretien qui est salutaire pour tous.

Il faut donc que chaque commune délibère pour la poursuite ou non de l'activité de ce syndicat.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE à l'unanimité, POUR LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU BURON ET DÉCIDE DE CONTINUER A Y ADHÉRER.

DEPOSE DES ILLUMINATIONS : Mr le Maire s'est renseigné auprès du SIEG : nos illuminations motifs fixés aux candélabres) ne sont pas réparables car trop vétustes. Le Syndicat prendrait 350 € pour les déposer. **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de les faire déposer.**

ATELIER ÉQUILIBRE : Mr le Maire annonce qu'il a été saisi d'une demande de la Carsat pour mettre une salle à disposition pour y organiser des ateliers d'équilibre destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans. **APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL**

MUNICIPAL DÉCIDE de repousser cette demande à plus tard, trouvant que cela fait double emploi avec la Gym Douce qui existe actuellement

INFORMATIONS

ANTENNE DE TELEPHONIE ORANGE: elle doit se poser à côté du cimetière, donc environ à 150 m de l'école et des habitations. Mr le Maire explique que la réglementation ne prévoit pas de « périmètre de sécurité » pour les ondes. Néanmoins il propose de demander une simulation d'exposition aux champs électromagnétiques générés par l'installation de cette antenne relais. Il est aussi proposé de demander si elle peut être installée, ailleurs, au château d'eau, par exemple.

SALLE POLYVALENTE : Mr le Maire donne le compte-rendu de la commission de sécurité qui a visité les locaux le 15 Décembre 2018. La commission a émis un avis favorable à la continuité de l'ouverture, mais préconise quelques petits aménagements qui seront faits sans tarder.

STATION D'EPURATION : en vue de la réfection future de notre station d'épuration, Mr le Maire souhaite que le Conseil commence à réfléchir sur les différents types de station qui existent. Simon CAMILLERI, un jeune monsois qui travaille dans ce milieu nous propose d'animer une réunion et de finir par la visite de la STEP de Palières. Il reste la date à fixer.

CAHIER DE DOLÉANCES : il est en Mairie depuis le 10 Janvier : une seule personne est venue à ce jour pour inscrire ses doléances.

PROJET AJM (Association des Jeunes Monsois) : Séverine explique que l'Association compte une quinzaine de jeunes monsois de 11 à 16 ans et que la demande a été faite pour que l'association adhère à « JUNIORS ASSOCIATIONS ». Ensuite, elle fait part des projets de ces jeunes : la vente de sablés a reçu un bon accueil de la part de la population monsoise, il est prévu une chasse aux œufs le 22 Avril et une course de caisses à savon pour animer la Fête Patronale. L'association est à la recherche d'un local pour y confectionner les caisses à savon.

PROCHAINE RÉUNION : elle aura lieu le Jeudi 7 Mars

Ont signé les membres présents